

INFOGRAPHIE — STATUTS DE L'AASCOT-BRVM BENIN

Association des Actionnaires des Sociétés Cotées à la BRVM (Bénin)

Adoptés le 21 décembre 2024

1 — IDENTITÉ DE L'ASSOCIATION

- Association sociale, apolitique et à but non lucratif
- Cadre juridique : Loi 1901 + décrets d'application + textes béninois
- Durée : 99 ans
- Siège : Antenne Nationale BRVM – Cotonou
- Contacts : 01 97 98 17 85 / 01 97 89 03 63 / 01 94 75 95 34

2 — OBJET & MISSIONS

- Former aux pratiques boursières & à l'éducation financière
- Défendre les droits des actionnaires individuels
- Informer sur les évolutions du marché
- Promouvoir la cotation de nouvelles sociétés
- Développer des partenariats nationaux & internationaux

3 — CATÉGORIES DE MEMBRES

- Membres fondateurs
- Membres actifs
- Membres bienfaiteurs
- Membres d'honneur

Conditions : être actionnaire, bonne moralité, formulaire + cotisations.

Droits : voter, candidater, consulter documents.

Devoirs : respecter statuts, participer, être à jour.

4 — ORGANISATION

Assemblée Générale : instance suprême, 2 sessions/an, vote budget & élections.

Bureau Exécutif (9 membres) :

Président, Vice-président, SG + adjoint, Secrétaires Formation/Communication/Éthique, Trésorier +

adjoint.

Commissariat aux Comptes : 3 membres, audit & contrôle.

5 — RESSOURCES & FINANCES

- Droits d'adhésion
- Cotisations annuelles
- Dons et subventions
- Legs & partenariats
- Fonds négociés

Caisse maximale : 50 000 FCFA

Année budgétaire : 1er janvier → 31 décembre

6 — DISPOSITIONS FINALES

- Possibilité d'affiliation
- Pas de rémunération des membres
- Modifications statutaires : 2/3 en AG extraordinaire
- Dissolution : actif vers une œuvre sociale
- Règlement intérieur : politiques, nominations & éthique